

SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES EN ENTREPRISE
La formation reste le meilleur passeport vers l'emploi

L'UPA qui a été informée du projet de loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise, a trois types d'observations à émettre.

- Bien que réservé à la population des jeunes âgés de 16 à 22 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat, le dispositif d'exonération de charges tend à conforter un mouvement engagé depuis 1993. **L'UPA se réjouit que les pouvoirs publics confirment ainsi au fil des ans la nécessité qu'elle a toujours mise en avant de réduire le coût du travail**, toutes les études montrant qu'il s'agit là de la mesure la plus favorable à la création d'emploi.
- En revanche, le projet de loi ne répond pas au principal défaut dont souffre notre économie : **le manque de formation d'une part importante de la population et l'inadéquation qui en résulte entre les offres et les demandes d'emploi**. Chaque année, plus de 80.000 offres d'emploi proposées par les entreprises artisanales ne sont pas pourvues, faute de personnel répondant à la qualification demandée.
- Enfin, **l'UPA demande au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce dispositif ne porte pas atteinte aux filières de l'apprentissage et de formation en alternance qui constituent le moyen d'insertion dans l'emploi le plus sûr et le plus durable**.

C'est la raison pour laquelle l'UPA souhaite que parallèlement à ce projet de loi, des initiatives soient prises afin d'une part de favoriser l'orientation des jeunes vers les formations en alternance et d'autre part de soutenir l'effort des entreprises qui les accueillent et les forment.